



Elections professionnelles 2018

Déclaration Préliminaire du SNPTES

Clôture du scrutin du 6 Décembre 2018

Le SNPTES tient à remercier les collègues du rectorat pour le gros travail fourni lors de ces élections et la disponibilité des services en charge de l'assistance aux organisations syndicales et aux agents.

Cependant est malgré les efforts, de nombreuses irrégularités sont apparues lors de ce vote électronique, le SNPTES regrette que dès le premier jour et par la suite, la société en charge de la gestion du vote électronique a failli dans sa mission, ceci à occasionner une désaffection et un désintérêt pour un bon nombre d'agents.

A cela est venu s'ajouter un tas d'autres problèmes comme les notices de vote pas transmises à certains établissements, des établissements qui n'ont pas donné les bonnes informations ou adresse mail au ministère, des établissements dans l'incapacité de fournir un numéro de Numen aux agents.

Par ailleurs, le SNPTES est pour le moins inquiet du devenir des CAP tels que nous les connaissons aujourd'hui. En effet, le gouvernement dans sa fièvre de réformes, s'apprête à prendre des décisions qui vont à l'encontre du dialogue social, de l'intérêt des personnels que le SNPTES représente et défend. Le passage d'une CAP par corps à une CAP par catégorie (A, B, C), chaque catégorie comprenant l'ensemble des corps (en clair, une seule CAP serait compétente pour traiter à la fois des carrières des IGR, des IGE, des ASI, des Attachés, des Conservateurs, des bibliothécaires, etc.) des différents statuts de ce niveau nous interpelle.

La régression des prérogatives et des attributions des CAP ainsi que la suppression du paritarisme où seuls les représentants du personnel voteraient sur les propositions de l'administration nous interroge.

La déconcentration envisagée, à terme, de la gestion des corps ITRF de catégorie A et B et des personnels des bibliothèques, au niveau régional, pour correspondre aux futures grandes académies nous scandalise.

S'agissant des promotions :

L'autorité de gestion soumettrait aux instances de dialogue social une «formalisation des critères collectifs» d'inscription sur un tableau d'avancement ou une liste d'aptitude. Pour le SNPTES, il s'agit d'une tentative de légaliser les barèmes de l'Éducation nationale -Enseignement supérieur -Recherche Culture - Jeunesse et sports et de les étendre à l'ensemble des personnels sans tenir compte de la valeur professionnelle et de la RAEP, ce que nous condamnons.

Les élus en CAP seraient rendus destinataires de la liste des agents retenus par l'autorité de gestion au vu des critères définis en amont, avec publication des résultats « genrés », réduisant à néant leur rôle dans ces commissions.

Pour le SNPTES c'est le risque de transformer les CAP actuelles en simples chambres d'enregistrement statuant sur des listes bloquées sans possibilité d'échanges réels sur la valeur professionnelle individuelle des agents.

Pour le SNPTES, la mise en œuvre de telles dispositions serait un Casus belli.

Le SNPTES est affilié à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

